**Appel à projets visant à promouvoir**

**les espaces de partage d’équipements**

Date de clôture de l’appel à projet: 16 Juin 2023

Les projets avec tous les documents requis sont à soumettre à l’adresse électronique suivante : fae@eco.etat.lu . L'appel à projets a lieu au niveau national. Le processus de sélection est détaillé dans cette note explicative. Les formulaires sont à remplir en français, en anglais ou en allemand.

1. Contexte

Le Ministre de l’Économie Franz Fayot avait commandé une étude qui avait comme objectif de passer en revue les différents modèles d’affaires et mécanismes publics appliqués dans d’autres pays, de relever les éléments qui freinent ou favorisent le déploiement de la *sharing economy* (économie de partage) au Luxembourg ainsi que d’analyser les voies de développement d’activités économiques dans ce domaine.

Dans cette analyse, la *sharing economy* est définie comme un modèle économique qui permet d’organiser le partage et la mise à disposition, à court terme, de biens durables entre acteurs, moyennant une transaction qui crée une plus-value économique. Ce modèle économique présente un certain nombre d’avantages compétitifs tels qu’un gain de temps, d’argent et un meilleur usage des ressources.

Pour stimuler le développement de l’économie de partage, ce sont ainsi 9 mesures visant à sensibiliser, encadrer, accompagner et financer, à la fois les porteurs de projets, les entreprises existantes et les utilisateurs existants et futurs, qui ont été identifiées. A cela s’ajoutent 4 projets pilotes dont un qui vise en particulier à contribuer à réduire la culture de la possession d'objets. A cette fin, un appel à projets est lancé, à destination des d’acteurs économiques intéressés pour créer des espaces de partage d’équipements (par exemple, en créant un kiosque, sorte de bibliothèque d’outils) dans des quartiers existants ou à venir.

L’objectif d’un tel projet pilote est de stimuler le déploiement de solutions de partage d’équipements et en particulier en palliant à un manque de rentabilité économique dans la phase de lancement du projet. De nouveaux concepts et modèles d’affaires seront mise en œuvre et testés sur le terrain.

1. Les acteurs

Peut présenter un projet, toute personne morale (p.ex. SA, SARL, SCOP avec ou sans agrément, SIS) entreprise exerçant une activité économique disposant d’une autorisation d’établissement et portant un projet de partage d’équipements sur le territoire du Luxembourg. La personne morale peut réaliser le projet seul ou en partenariat avec d’autres personnes morales et/ou communes/syndicats de communes et/ou ASBL sous la forme d’un consortium dans lequel le rôle et la contribution de chaque partenaire sont clairement définis. Un consortium éligible est coordonné par une personne morale.

1. Définition d’un espace de partage d’équipements

L’espace de partage d’équipements est un lieu physique. Sur ce lieu de partage, l’utilisateur doit pouvoir retirer et/ou remettre après usage des équipements partagés soit auprès d’une personne physique soit auprès d’un système automatique.

Un lieu de partage doit être facile d’accès (temps d’accessibilité, endroit de passage, …) et être placé de manière à éviter de longs déplacements des utilisateurs.

Le projet doit en outre présenter les caractéristiques suivantes :

• Pas de transfert de propriété : le bien est mis à disposition du bénéficiaire. À aucun moment, au cours de la transaction, le bien ne change de propriétaire.

• Limitation dans le temps : le bien est mis à disposition pour une période courte et déterminée (ponctuelle).

• Utilisation de l’objet du partage par le client lui-même : cela n’inclut donc pas les services.

• Création de plus-value économique : l’acte de partage est matérialisé par une transaction financière.

• Qualité des équipements : un contrôle de la qualité des équipements après chaque utilisation permet de les garder dans un bon état de fonctionnement, de responsabiliser l’utilisateur et de lui donner confiance dans le système de partage.

Le projet est porté par une société (personne morale) seule ou par un consortium. En effet, si nécessaire, la création d’un consortium permet d’intégrer les compétences et ressources complémentaires de différents partenaires dans un projet.

Le projet doit viser une viabilité financière au-delà du cofinancement étatique.

Les risques inhérents au système de partage tels que la détérioration ou perte des équipements doivent être considérés.

La reproductibilité du projet à l’identique ou sous une forme similaire à d’autres endroits est souhaitable.

Le partage de livres, de vêtements et de véhicules (vélos, trottinettes, motos) n’est pas visé.

*Exemples et options:*

Un espace de partage peut se situer à l’extérieur ou à l’intérieur d’un bâtiment. Il peut par exemple être implanté dans un local dédié à une autre activité que celle du partage (réparation, bricolage, économie circulaire, …) ou sur un point de vente, dans une bibliothèque ou dans un centre commercial. Il peut aussi être installé sur une place publique à haute fréquentation.

Le projet peut être implémenté sur un seul endroit ou sur plusieurs endroits différents (attention aux limites du cofinancement cf. chapitre 4.).

Le fonctionnement du lieu de partage peut être soutenu par une plateforme digitale en ligne qui présente et permet la réservation des équipements ainsi que le paiement de leur utilisation. Ceci augmente la facilité d’utilisation représentant un gain de temps.

De même, les équipements peuvent être regroupés par thèmes comme par exemple un lot pour travaux de jardin, bricolage ou nettoyage.

Il existe déjà des projets de lieu de partage dans différents pays. A titre d’illustration on peut citer le projet « Library of things » qui est développé en Angleterre <https://www.libraryofthings.co.uk/> .

1. Cofinancement (aides d’Etat)

Le régime d’aide d’Etat dit de minimis s’adresse aux entreprise de toute taille et porte sur un maximum de 200.000 EUR par entreprise unique (groupe) conformément au règlement européen (UE) 1407/2013. L’intensité maximale de l’aide est de 50 % pour les frais de personnel et de sous-traitance éligibles et de maximum 80 % sur les coûts d’acquisition (investissements et matériel) éligibles.

Le cofinancement s’élève à un maximum de 200.000 EUR par projet.

Les coûts éligibles sont :

• les frais de personnel (y compris les charges sociales 20%),

• les frais généraux additionnels (forfait de 25% des frais de personnel) qui représente la part des frais liés au fonctionnement général de la structure porteuse du projet (location des bureaux, charges, photocopies, etc.),

• les coûts d’acquisition des équipements et du matériel dans la mesure où ils sont utilisés pour le projet,

• les coûts de la sous-traitance auprès de sources extérieures dans des conditions de pleine concurrence.

1. Durée du projet

Le cofinancement du projet pilote peut porter sur une durée maximale de 24 mois.

1. Critères d’évaluation

*Pertinence*

La pertinence du projet est évaluée par rapport aux critères de la définition d’un espace de partage des équipements (cf. chapitre 3.).

*Compétences*

La personne morale ou le consortium doit présenter les compétences nécessaires à la bonne exécution du projet proposé.

*Capacités de gestion et infrastructure*

La personne morale ou le consortium doit disposer des capacités opérationnelles et financières nécessaires pour mener à bien le projet sur la durée proposée.

*Implémentation*

Le projet doit être mis en œuvre de manière appropriée en tenant compte entre autres des étapes de la mise en place, du timing ainsi que de la gestion de la gestion efficiente des ressources et des risques.

1. Procédure d’évaluation

L’appel est ouvert à partir du 25 avril 2023 et sera **clôturé le 16 juin 2023 à 23h30**. A partir de la date de clôture, les projets seront évalués par le ministère de l’Économie selon les critères mentionnés ci-dessus (cf. chapitre 6.).

L’évaluation du projet porte sur une base d’un total de 20 points avec 5 points par critère.

Un projet n’est pas éligible au cofinancement si  :

* pour au moins un des critères d’évaluation (cf. chapitre 6) la note d’évaluation est inférieure à 2,5 points sur 5 points ou/et
* la somme des points d’évaluation des 4 critères est inférieure à 12 points sur 20 points.

Les projets les mieux classés seront retenus dans les limites budgétaires.

Dans le cas où cela s’avère nécessaire, le ministère de l’Économie peut demander aux porteurs/consortiums des projets avec la meilleure évaluation d’apporter des améliorations et/ou précisions utiles avant de lancer le projet.

1. Paiement des aides

Les subventions de l’État sont versées sur base des coûts éligibles réellement encourus (factures et preuves de paiement à l’appui). Des demandes de paiement peuvent être soumises au cours du projet.

Formulaire de candidature

Date limite: **16 juin 2023 à 23h30**.

Les projets doivent être introduit auprès du:

Ministère de l’Economie

Direction générale Recherche, propriété intellectuelle et nouvelles technologies

19-21, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

par l’adresse électronique fae@eco.etat.lu. La candidature doit inclure toutes les annexes nécessaires ainsi que une/des signature(s) originale(s) scannée(s). Le porteur du projet doit garder la copie originale de la candidature pour pouvoir la présenter sans délai sur demande du ministère de l’Économie.

En cas de questions par rapport à l’appel à projets, le candidat ou consortium candidat peut se renseigner par l’adresse électronique ernest.boever@eco.etat.lu ou par téléphone au 247 84 140.

La taille de l’espace pour les réponses peut être adapté en fonction des besoins.

1. *Coordonnées du candidat / consortium candidat*

|  |
| --- |
| Nom, adresse, email, personne de contact et numéro de téléphone ainsi qu’une très brève présentation du candidat ou des membres du consortium candidat  |
|  |

1. *Informations sur le projet*

|  |  |
| --- | --- |
| B.1. | Présentation des objectifs du projet. *Le mode de fonctionnement du projet d’espace de partage d’équipements.**Le public ciblé, la gamme d’objets/équipements, les volumes de partages et d’utilisateurs ciblés.**La localisation et le territoire géographique couvert.* *Ce que le projet peut apporter à l’économie de partage.* *Décrire le cas échéant le caractère innovant du projet (situation actuelle et innovation proposée).* |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| B.2. | Décrire les risques d’échec du projet.*Le risque d’échec peut être décrit en autres par rapport :* *- aux coûts du projet par rapport aux ressources de l’entreprise ;* *- aux bénéfices escomptés du lieu de partage d’équipements par rapport aux coûts du projet ou à la probabilité d’échec;**- aux difficultés d’adoption par le public cible (diversité des publics cibles, résistance au changement des utilisateurs, difficulté à atteindre les bénéficiaires, etc.).**Identification des actions pour limiter les risques ou l’impact associé aux risques.* |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| B.3. | Effort spécifique de la part du candidat ou de chaque membre du consortium candidat.*Décrivez la contribution spécifique du candidat ou du membre du consortium candidat et de son personnel pour la définition, l’élaboration et la livraison de la solution de partage d’équipements, au-delà d’un simple investissement (exemples : expériences antérieures de l’entreprise ou de son personnel en lien avec le lieu de partage d’équipements, activités inventives à mettre en œuvre dans le cadre de ce projet par le personnel de candidat ou du membre du consortium candidat en termes de conception, de développement, d’expérimentation, de test, de réalisation d’un pilote ou de prototype, d’essais-erreurs, de corrections etc.).* |
|  |

1. *Réalisation du projet*

|  |  |
| --- | --- |
| C.1. | Personnes en charge du projet.*Coordonnées de la personne en charge du projet, ses qualifications et expériences. La description des personnes impliquées dans le projet, de leurs qualifications et expériences est également à renseigner (repris dans le fichier « Synthèse financière »).*  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| C.2. | Sous-traitants. *Pour chaque sous-traitant les coûts sont à intégrer sous « coûts de sous-traitance » dans le fichier « Synthèse financière », si pas détaillé dans le fichier « Synthèse financière » les informations suivantes sont à fournir ici:* *- nom de l’entreprise ou fournisseur, ses coordonnées, secteur de l’entreprise ;* *- comment et pourquoi le sous-traitant constitue une aide au projet ;**- rôle dans le projet, livrables attendus.* |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| C.3. | Equipements mobilisés pour le projet.*Donnez une liste des matériels et équipements (y compris ceux dédiés au partage) utilisés dans le cadre du projet (repris dans le fichier « Synthèse financière »).* |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| C.4. | Déclaration d'autres aides publiques reçues concernant les coûts imputés au projet*Préciser l’organisme d'octroi et la description de l'aide reçue (aide de minimis perçues au cours des 3 dernières exercices fiscaux incluses).* |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| C.5. | Description des travaux à réaliser |

Paquet de travaux 1

|  |  |
| --- | --- |
| Description du paquet de travaux (max 3 lignes) |  |
| Description des travaux à réaliser  |  |
| Livrables attendus  |  |

Paquet de travaux 2

|  |  |
| --- | --- |
| Description du paquet de travaux (max 3 lignes) |  |
| Description des travaux à réaliser |  |
| Livrables attendus  |  |

Paquet de travaux 3

|  |  |
| --- | --- |
| Description du paquet de travaux (max 3 lignes) |  |
| Description des travaux à réaliser |  |
| Livrables attendus  |  |

(rajoutez autant de paquets de travaux que nécessaire)

|  |  |
| --- | --- |
| C.6. | Planning d’exécution par trimestre (Diagramme de Gantt)*Le candidat ou le consortium candidat a deux options :**a. établir un diagramme de Gantt avec son propre format et insère ici une copie ;* *b. compléter dans le tableur Excel « Synthèse financère.xlsx », l’onglet intitulé GANTT.* |
|  |

1. *Valorisation du projet et retombées pour le candidat*

|  |  |
| --- | --- |
| D.1. | Identification des objectifs stratégiques poursuivis par le candidat ou les membres du consortium candidat.*A quel(s) objectif(s) stratégique(s) de l’entreprise ce projet doit répondre, quels sont les résultats clés à atteindre ? (Proposer des indicateurs objectifs et mesurables, d’ordre technique, économique ou social, en lien direct avec les caractéristiques visées du produit, service, procédé ou organisations innovants, ou en lien avec l’impact attendu de cette innovation sur les indicateurs d’activité de l’entreprise ou sur les enjeux sociaux adressés)* |

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs visés:  | 1. Xxx
2. Xxx
3. xxx
 |
| Résultat-clé 1 :  | Indicateur |  Situation initiale au / /  | Résultat visé au / /  |
|  |  |  |
| Résultat-clé 2 : | Indicateur  | Situation initiale au / /  | Résultat visé au / /  |
|  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| D.2. | Modalités de déploiement de l’espace de partage d’équipements *Description de la population ciblée et de la stratégie d’entrée ou de déploiement de ce projet (partenaires clés, canaux de diffusion, communication etc.).* |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| D.3. | Politique de propriété intellectuelle (si applicable)*- La liberté d’exploitation a-t-elle été vérifiée pour le périmètre du projet? Quelles sont les contraintes imposées par les droits de propriété existants ? Des négociations sont-elles à prévoir avec des détenteurs de droits ?**- Quelle est la stratégie envisagée pour la protection des résultats de recherche ? Le requérant restera-t-il propriétaire des droits de propriété intellectuelle ?* |
|  |

1. *Budget du projet*

|  |  |
| --- | --- |
| E.1. | Synthèse financière |
|  | *Compléter le tableur Excel « Synthèse Financière » à ajouter dans les pièces à joindre.* |

|  |  |
| --- | --- |
| E.2. | Plan d’affaires (trésorerie prévisionnelle)  |
|  | *Joindre un plan d’affaires couvrant la période du projet + une année au minimum. Ce plan doit reprendre les dépenses du projet ainsi que les activités habituelles de l’entreprises.* *Lorsque les disponibilités sont faibles par rapport au montant de l’investissement, compléter et joindre le tableur excel « plan de trésorerie prévisionnelle » mensuel mis à disposition pour cet appel à projets.* |

1. *Signature*

|  |
| --- |
| Candidat/membre du consortium candidat : ……………………………………………………..Nom (représentant légal): ………………………………………..………………………….Fonction: …………………………………………………………………………………………………..Signature et date: ……………………………….……………………………………………………. |

Dans le cas d’un consortium candidat, chaque membre du consortium doit signer. Dans ce cas, il faut dupliquer le cadre ci-dessus.